

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

| | | | | |
|----------------------------|--------------|----|---|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | gr | wp | | lc |
| R | 03 DEC. 2021 | | | |
| Administration COINSINS | | | | |

Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°007/2021 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2022.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 15 novembre 2021, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont reçu des explications de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, au sujet dudit préavis.

Les éléments qui ont retenus notre attention sont les suivants :

1. Entretien du réseau l'égouts.

Les frais liés aux *réseaux d'égouts et d'épuration* (46) ont subi une forte hausse en deux ans, passant de CHF 7'157.35 dans les comptes 2020 à CHF 60'000 au budget de 2022. Ceci est principalement dû à la planification de l'entretien des collecteurs (460.3140).

2. Cotisations caisse de prévoyance.

Jusqu'à présent, la commune avait une participation minimale de *cotisation pour la caisse de prévoyance* (110.3040) de ses employés, dont certains approchent l'âge de la retraite. Pour leur assurer une rente digne, la municipalité a décidé d'augmenter de manière durable ses cotisations à la caisse de prévoyance, ce qui explique principalement l'augmentation de celle-ci, passant de CHF 12'617.40 dans les comptes 2020 à CHF 30'200.00 au budget de 2022. Nous nous réjouissons et soutenons la démarche de la municipalité qui se soucie de personnes bénéficiant d'une faible couverture sociale une fois à la retraite.

3. Entretien de la place de jeux.

L'entretien des *places et cimetières* (44) a aussi été budgétée à la hausse afin d'effectuer certaines réfections nécessaires à la place de jeux. Au vu de la forte utilisation de celle-ci, ces entretiens semblent plus que justifiés. De surcroît et à la vue des faibles montants engagés, ceci n'affecte que peu le budget communal.

4. Accueil petite enfance et contribution LAJE.

Les communes de Coinsins et Duillier étaient liées par une convention, ayant pour but l'octroi d'une subvention destinée aux écoliers, résidant à Coinsins et fréquentant l'UAPE de Duillier. La commune de Coinsins a dénoncé ladite convention pour juin 2021.

Monsieur Bardet a informé notre commission, que les diverses discussions entreprises avec les dicastères respectifs des deux communes, n'ont pas abouti à la conclusion d'une nouvelle convention.

M. Bardet a néanmoins précisé que le montant, porté au budget au poste No 720.3525, est inchangé, en prévision, d'un hypothétique rattrapage, concernant les exercices antérieurs, et qui pourrait être réclamé par la commune de Duillier. En raison de l'absence de cette dépense pour 2022, le budget de ce poste devra être diminué d'autant l'an prochain.

A dehors des discussions sur le budget, notre commission note l'absence de structure UAPE pour les familles de Coinsins dont les enfants de 1^{ère} à la 6^{ème} primaire sont scolarisés dans notre village. Certes, la structure UAPE de Vich est à disposition, mais il n'y a pas de transport organisé pour les y amener.

5. Plan d'investissement.

Le plan d'investissement 2022 – 2025 contient principalement des éléments d'entretien cycliques ainsi que l'extension du Collège de Bois-de-Chênes, dont les frais seront répartis selon les termes conclu avec l'AISE. L'ensemble des montants annuels sont relativement faibles et ne mettent aucunement en danger l'équilibre financier communal, même s'il serait nécessaire de les financer sans emprunt d'une banque.

6. Budget SIAEP Coinsins – Duillier pour 2022

En plus du budget communal, la commune de Coinsins est liée à la commune du Duillier par le SIAEP (Service Intercommunal Coinsins Duillier d'Alimentation en Eau Potable). Après le survol du budget 2022, nous constatons d'une tenue simple et claire d'un budget qui évolue très peu d'une année à l'autre, avec de surcroît la satisfaction de notre municipalité envers cette collaboration. Notre commission recommande l'approbation de ce budget.

Finalement, la Commission constate un budget communal 2022 légèrement bénéficiaire et que la crise sanitaire traversée semble peu affecter.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Gestion et des Finances vous propose de prendre les décisions suivantes :

- Vu :** le préavis Municipal N° 007/2021
- Ouï :** le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.
- Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter le budget 2022, tel qu'il figure en annexe du présent préavis.

Coinsins, le 2 décembre 2021

La Commission de Gestion et des Finances

Yannick Sublet



Serge Dürst



Lucy Niggli



Nicolas Chabal



Vanessa Wicht

